

01/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2019****Présents :**

Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Aurélien FROISSART, Côme GIRSCHIG, Gessica JEAN, Alexandre MARIANI, Manon PIEDNOËL, Jan ROVNY, Alexandre URVOIS.

Absents ou excusés

Bilal BERADY, Gabrielle ELIS, Camille ÉTIENNE, Frédéric GROS, Nicolas GUERRERO (procuration à Clément DELORAS), Hannes JAFFRE, Christophe JAMIN, Pap NDIAYE, Pauline PANNIER.

Assistaient à la séance :

Myriam DUBOIS MONKACHI	Directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	Directrice des études et de la scolarité
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Marion LEHMANS	Déléguée à la protection des données
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante
Angélique PAWLOWSKI	Responsable du support scolarité
Christophe GAND	Chef de projet à la Direction des systèmes d'informtion

*

* *

I.	Point d'information sur la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD)	2
II.	Point d'étape sur le groupe de travail relatif aux inscriptions pédagogiques	5
III.	Adoption du financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la Vie étudiante du 14 janvier 2019	14
IV.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 3 décembre 2018	15
V.	Échange d'informations sur des questions diverses	15

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

La séance est ouverte à 8 heures 37 par Clément DELORAS.

Clément DELORAS

Bonjour à tous. Je souhaiterais, avant d'aborder l'ordre du jour, adresser à chacune et à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour l'année 2019. Je formulerai trois vœux pour cette nouvelle année : la joie, l'amour et la paix. J'espère, au travers ce vœu de joie, que chacune et chacun trouvent personnellement, professionnellement, à tous les niveaux de petits bonheurs et de grandes joies. Je formule également un vœu d'amour parce qu'il s'agit, il me semble, de la condition *sine qua non* de tout accomplissement au niveau individuel ou collectif et peut-être de la plus belle motivation qui soit. Enfin, la paix est un vœu plus universel et un peu utopique. Je pense néanmoins que c'est parce que nous visons l'absolu que nous pouvons l'atteindre en y travaillant au quotidien.

Notre institution est un bon exemple de ce que nous pouvons réaliser individuellement et collectivement afin de faire vivre le débat de manière sereine, toujours complexe, mais aussi apaisée, avec une confrontation des idées. Je ne doute pas que nous continuerons à débattre ainsi au sein de ce Conseil.

I. POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

a) Exposé

Marion LEHMANS

Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous. Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui pour ce premier Conseil de l'année et vous souhaite également une excellente année, pleine de réussite. Je m'appelle Marion LEHMANS et j'occupe la fonction de Déléguée à la protection des données depuis mai 2018. J'étais Correspondante informatique et liberté depuis 2013. Un audit relatif à notre conformité informatique et libertés, engagé par Sciences Po en 2011-2012, avait donné lieu à cette désignation en 2013. Je suis présente aujourd'hui pour vous présenter notre plan de travail institutionnel. Il est nécessaire d'avoir en tête le texte capital de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ce dernier décline les droits fondamentaux des citoyens européens en six grands chapitres : la dignité ; la liberté ; l'égalité ; la fraternité ; la citoyenneté et la justice. Nous retrouvons, au sein du chapitre Liberté, l'article 8 relatif à la protection des données personnelles. Nous avons, dans cet article, le fondement de cette déclinaison réglementaire que représente le Règlement Général à la Protection des Données. Nous sommes en veille depuis plusieurs années puisqu'il s'agit d'un texte validé, discuté, échangé et promu par l'ensemble des organes de décision de l'Union européenne. Nous pouvons retenir quatre points essentiels. D'abord, un grand changement au niveau de la territorialité. En effet, ce texte s'applique à l'ensemble des organismes de droit public et privé qui collectent des données sur les citoyens résidant en Europe. Ce texte a donc, contrairement à la Loi Informatique et Libertés, une portée mondiale. Il faut également retenir que les droits existants de la Loi Informatique et Libertés sont confirmés et que les droits des personnes résidant en Europe sont accrus. Par effet de miroir, les obligations pour les entreprises et organismes qui collectent ces données sont elles-mêmes accrues. Enfin, le RGPD permet l'augmentation de la crédibilisation des autorités de contrôle, autrement dit, des CNIL européennes. Aujourd'hui, il existe un tel pouvoir de sanction financière que ces textes sont pris très au sérieux. Cela explique toutes les communications que vous avez pu recevoir. Ces sanctions financières s'élèvent jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires mondial annuel pour les entreprises privées, et

jusqu'à 20 millions de sanctions administratives. Les entreprises comme les GAFAM sont donc évidemment concernées et doivent également se plier à ce type de texte. Ce document qui harmonise la législation européenne ne leur permet plus de naviguer d'un texte à l'autre en fonction des pays dans lesquels elles résident. Je vous présente, sur la slide suivante, une carte, proposée sur le site de la CNIL, qui permet d'évaluer les différents niveaux de conformité par rapport à nos exigences européennes. Nous avons, en bleu foncé, le standard européen, autrement dit le RGPD, ainsi qu'une déclinaison par couleur avec notamment l'Amérique du Nord qui n'est que partiellement en conformité sur certains aspects. Il faut également évoquer le contexte de l'écosystème universitaire : Nous avons, au-delà de cette législation disparate dans le monde, un écosystème complexe. En effet, nous offrons un grand nombre de services et nous avons un grand nombre de sites web. Cet ensemble doit donc s'appuyer sur des process conformes à nos standards européens. Il se trouve que nous, vous, avez énormément de besoins de collaborations, qu'ils s'agissent d'échanges au sein de la communauté étudiante, avec la communauté enseignante et avec la communauté des personnels enseignants chercheurs et salariés. Ces besoins de collaboration complexifient encore un peu notre application du texte. Nous n'avons pas uniquement des échanges à l'intérieur de notre institution, mais également des échanges avec l'extérieur. Il s'agit du principe même d'une université. Cet écosystème complexe explique pourquoi l'application et la mise en œuvre du RGPD vont prendre du temps. Les universités disposent chacune de leur DPO et peuvent éventuellement le mutualiser. Le collectif SupDPO cherche à mettre en commun l'ensemble des règles et travaille sur cette conformité sectorielle. Nous avons la chance de pouvoir compter sur un nombre important de membres ainsi que sur des profils divers. Ce réseau permet d'appuyer les responsables de traitement au sein des universités. Je suis, pour ma part, animatrice au sein du réseau. Nous avons la chance, depuis peu, de pouvoir également compter sur les trois Délégués à la protection des données désignés pour le Ministère de l'Education Nationale ainsi que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Effectivement, la puissance publique, les écoles et les universités constituent une force pour essayer d'avancer collectivement sur ce sujet. Nous travaillons évidemment avec le CNRS pour les aspects recherche qui, pour le moment, vous concernent un peu moins. À Sciences Po, nous allons insister sur les trois grands rôles précisés par le RGPD. Nous identifions d'abord le responsable de traitement en tant que personne morale, autrement dit, la FNSP et l'IEP de Paris. Par ailleurs, nous avons le responsable de traitement qui représente cette personne morale, autrement dit, notre directeur, Frédéric MION. Nous avons, dans le RGPD, ce Délégué à la protection des données qui vous conseille, informe et accompagne les organismes et le responsable de traitement pour le bon respect du règlement. Il doit contrôler l'organisme et représente également, notamment en cas de difficultés, le point de contact privilégié de la CNIL. Je travaille de manière très étroite avec les deux responsables de sécurité des systèmes d'information, qui sont à la DSI, ainsi qu'avec les différentes directions. La sécurité se situe au niveau des systèmes informatiques avec la DSI, mais peut être également nature juridique. Evidemment, la DAJAM est fortement mobilisée. Nous pouvons aussi considérer que la sécurité couvre des problématiques d'accès aux locaux. La DSGI, Direction des Services Généraux et de l'Immobilier, pilote et participe à ces actions de sécurité physiques. Enfin, nous avons deux directions essentielles dans le RGPD. D'une part la DRIS, puisque la sécurité doit également se comprendre tout au long du cycle de vie des données. Nous collectons les données, les traitons puis les archivons. Nous travaillons avec la DRIS sur les questions de diffusion et de droits d'accès. D'autre part la DS, pour ce qui concerne la population des chercheurs. Enfin, nous disposons de deux Conseils fondamentaux : le Comité stratégique des archives et le Comité de déontologie de la recherche. Le chantier monte progressivement en puissance, avec une institution qui s'organise. Semaine après semaine, mois après mois, nous nous améliorons. Nous avons mené cinq grandes actions dans ce plan de travail. Le premier axe concerne la formation et la sensibilisation des acteurs puisque la sécurité ne se traduit pas uniquement par des process, mais dans les usages. Les personnes qui traitent de vos données doivent avoir toute conscience de ce qu'elles doivent faire. Nous sommes, aujourd'hui, à 35 actions de formation et à plus de 400 personnes formées chez les personnels. Nous allons avancer chez vous également puisque nous allons travailler sur des unités d'enseignement spécifiques afin que nos étudiants soient aussi élevés vers cette citoyenneté numérique. Nous aurons l'occasion d'en reparler

prochainement. La deuxième action concerne les actions de gouvernance : la charte numérique, la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information, un Comité de sécurité qui pourra être créé... J'ai déjà parlé des actions sur les cycles de vie avec la DRIS. Par ailleurs, les actions de sécurité et de conformité existent pour tous les traitements de données. La dernière action concerne les règles sectorielles. Nous travaillons avec toute l'institution sur ces cinq grands axes qui servent nos trois obligations fondamentales. La première est la conformité par défaut. Nous devons pouvoir justifier en permanence notre conformité au RGPD. Deuxièmement, nous travaillons sur des audits internes et éventuellement externes puisque les organismes et toutes les CNIL européennes peuvent nous auditer. Enfin, nous travaillons sur les actions en cas de crise. En effet, nous devons, en cas de violation de données, être organisés pour pouvoir faire face. Vous devez absolument avoir en tête que, désormais, avec le RGPD, les organismes doivent notifier la CNIL dans un délai de 72 heures. Il est donc essentiel que chacun dans la communauté remonte, très rapidement, les difficultés. Il faut également les remonter aux bonnes personnes, autrement dit au Délégué à la protection des données ainsi qu'aux deux Responsables de la sécurité des systèmes d'information. Nous pourrions ainsi mettre en œuvre toutes les mesures de protection de l'institution et des personnes concernées. Je vous présente un plan de travail schématique, mais sachez que nous continuons et que nous sommes tous, collectivement, mobilisés sur ce chantier. En ce qui concerne les grandes catégories de données, nous avons les données cœur de métier avec l'ensemble des études et de la scolarité, des données du cycle de vie étudiant ainsi que des données qui sont traitées dans nos centres de recherche. Concernant les données de type rayonnement et communication, nous travaillons avec la Direction de la Communication, toutes les personnes qui vont agir sur les sites..., les images, la vidéoprotection ainsi que des données qui concernent la protection des personnes. Les échanges réalisés dans l'enceinte du CVEF sont de cette nature aussi : Les instances représentatives sont un bon exemple. Nous avons, à Sciences Po, quatre grands types de sensibilité des données. Nous considérons d'abord que toutes les données personnelles sont subjectivement sensibles pour les personnes. L'Institution s'attache donc à les protéger au maximum. Le degré 2 de la sensibilité s'applique lorsque les données sont utilisées pour des finalités particulières. Par exemple, vendre des programmes de formation à l'Exed est une démarche commerciale et marketing et nécessite donc le consentement des intéressés. La sensibilité atteint le degré 3 lorsque les données sont sensibles dans la loi. Il s'agit des opinions politiques, l'appartenance syndicale, les origines ethniques, etc. Enfin, le degré 4 s'applique aux données sensibles juridiquement qui concernent les populations considérées comme vulnérables. Nous allons, selon ces degrés de sensibilité, mener des actions de conformité et sécurité adaptées. Pour conclure, chacun doit respecter les principes de la protection des données. Je suis évidemment à votre écoute pour toutes suggestions et améliorations. Nous allons faire en sorte que, désormais, les services de protection des données accompagnent les étudiants. N'oubliez pas de nous alerter en cas de difficultés ou si vous voyez des documents sur Internet, grâce à l'adresse mentionnée sur le document, afin que nous puissions sécuriser la violation. Je suis évidemment à votre écoute si vous avez des suggestions pour les futures formations ou sensibilisations que nous pourrions faire auprès des étudiants.

Clément DELORAS

Merci beaucoup pour cette présentation. Je pense que nous avons tous compris qu'il s'agit d'un chantier d'une ampleur sans précédent et que Sciences Po est confronté aux mêmes difficultés que l'ensemble des organismes privés ou publics. Il me semble intéressant que nous puissions voir la dynamique que vous avez enclenchée ainsi que la méthode retenue pour progresser.

b) Questions et observations

Alexandre MARIANI

Merci, Marion, pour cette présentation. Je te rejoins lorsque tu dis que les formations sont indispensables. Je ne sais pas s'il est déjà défini, mais quel est le plan de formation pour les trois

communautés : les étudiants, les enseignants et les salariés ? Je pense qu'il s'agit de la clef du succès de la mise en œuvre de cette politique.

Manon PIEDNOËL

Bonjour et merci pour votre présentation. J'ai simplement quelques demandes de précision. Dans le cas où le RGPD serait violé à Sciences Po, les sanctions concerneraient-elles Sciences Po ou, par exemple, Google ? Par ailleurs, savez-vous si des audits internes ou externes sont prévus pour bientôt ou s'il y en a eu récemment ? Enfin, comment la charte numérique va-t-elle être rédigée et comment va-t-elle se mettre en place ?

Marion LEHMANS

En ce qui concerne le plan de formation, nous avons privilégié les personnels. J'ai bon espoir d'avoir vu tout le monde à la fin de l'année. Cela dépend évidemment des obligations de service des différents services et nous devons nous adapter. Je souhaiterais que nous puissions travailler avec la DES pour organiser des ateliers en début d'année à destination des étudiants afin d'expliquer les usages que nous attendons d'eux et notamment sur nos outils collaboratifs. Il est nécessaire que chacun comprenne les fonctionnalités de partage des documents. Nous devons veiller aux bons usages de nos outils numériques. Une maquette pédagogique est également prévue pour le mois de septembre, autrement dit, pour la prochaine rentrée universitaire. En ce qui concerne les sanctions, chaque violation est spécifique. Il serait donc compliqué de répondre de manière générique. Un problème d'usage relève d'une question interne. S'il s'agit d'un problème lié à la sécurité du système d'information, le responsable de traitement va rester responsable de traitement dans le bon respect du règlement. Néanmoins, nous allons regarder les conditions contractuelles qui obligent le sous-traitant et qui permettent de vérifier si nous avons exigé de lui le nécessaire. Si la violation concerne deux responsables de traitement, comme deux universités qui réalisent des transferts de données, le schéma sera encore différent. Il est donc difficile de répondre de manière générale. En ce qui concerne les audits, nous avons effectivement des audits réguliers des systèmes d'information. Une priorisation est faite, avec la DSI, selon les différents standards ainsi que les obligations de sécurité informatique. Enfin, la charte numérique représente un sujet d'actualité. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui comment elle sera réalisée.

Clément DELORAS

Merci pour ces précisions. Nous devons donc fournir un effort global de responsabilisation et de prise de conscience de nos obligations individuelles et collectives à tous les niveaux. Je pense également que nous devons nous engager de manière résolue dans une dynamique d'amélioration constante. Néanmoins, nous devons être conscients que, compte tenu de l'ampleur du sujet, ce ne sera pas fait immédiatement. L'important est de pouvoir constamment améliorer le processus et s'assurer que nous ne rencontrons aucun risque majeur surtout sur les données les plus sensibles. C'est la raison pour laquelle la hiérarchisation des priorités est importante

II. POINT D'ETAPE SUR LE GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AUX INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

a) Exposé

Myriam DUBOIS MONKACHI

Merci beaucoup Monsieur le Président. Je vous souhaite également une très bonne année remplie de réussites, de belles surprises et de joie. Nous allons présenter ce sujet à deux ou trois voix, mais, malheureusement, Madame LE DOUR, qui copilote le groupe de travail, qui devait nous accompagner, n'a pas pu être présente ce matin. Néanmoins, je reçois un certain nombre de petits SMS très techniques

que je vais essayer de déchiffrer pour vous les livrer. Notre objectif, aujourd'hui, est de vous faire un retour sur un groupe de travail qui a été lancé, à la demande de notre nouvelle directrice des études et de la scolarité, à la rentrée dans le cadre de plusieurs groupes de travail pilotés par la DES, et qui permet de travailler la question des inscriptions pédagogiques de manière très approfondie. Cette question représente, pour les étudiants et les enseignants, un sujet très important. Il s'agit de traduire une maquette pédagogique, un parcours, un contrat pédagogique dans un système d'information qui existe à Sciences Po depuis le début des années 2000. Ce système, qui s'appelle Banner, a été choisi pour piloter toute la scolarité, mais pas seulement. Angélique PAWLOWSKI, responsable de ce système d'intervention, sera la deuxième voix et interviendra notamment pour vous faire une démonstration du nouvel outil. Christophe GAND, chef de projet à la DSI, m'accompagne également afin de répondre aux éventuelles questions techniques. Le groupe stratégique a commencé au mois d'octobre avec cinq réunions d'une équipe très restreinte composée de personnes issues à la fois de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. C'est important et cela montre la volonté de l'institution d'avancer et de ne pas uniquement participer au diagnostic que nous avons déjà évalué et partagé depuis plusieurs années. L'institution souhaite avancer concrètement sur des mesures d'amélioration de ce système d'inscriptions pédagogiques qui se trouve au cœur de notre pédagogie. Je voudrais, avant de commencer la présentation, vous donner quelques chiffres pour Sciences Po Paris et les campus en région. Nous procédons, chaque année, à environ 3 000 inscriptions pédagogiques, autrement dit, 3 000 cours différents qui sont rattachés à différents programmes que ce soit au niveau du Collège universitaire avec ses sept campus ou au niveau des sept écoles avec une quarantaine de programmes différents. Lorsque toutes ces inscriptions sont terminées, vous avez, nous le savons bien, une impression qui n'est pas très favorable. En effet, vous avez exprimé à plusieurs reprises ce degré d'insatisfaction dans les enquêtes. Néanmoins, vous devez avoir en tête que toutes les équipes de l'institution sont mobilisées pour vous permettre de faire ces inscriptions pédagogiques. Elles ne sont pas uniquement mobilisées au moment de la période, autrement dit une semaine début janvier ou une semaine mi-juillet. Elles sont mobilisées depuis la rentrée du semestre précédent. Tous les acteurs de la communauté de Sciences Po sont mobilisés : des enseignants, des équipes pédagogiques, des conseils scientifiques, des directions scientifiques, des conseils pédagogiques et des conseils stratégiques des écoles. Ces acteurs sont mobilisés pour construire l'élément moteur des inscriptions pédagogiques, à savoir, la maquette pédagogique. Ces informations posent un peu le décor. Il ne s'agit pas d'une petite opération. Vous avez, comme les équipes, une forte insatisfaction. En effet, les équipes s'attendent, compte tenu de leur investissement qui commence très tôt dans le semestre, à obtenir un degré de satisfaction important alors qu'il est finalement, pour des raisons que nous avons identifiées, très faible. Nous allons essayer de travailler sur ces causes d'insatisfaction, mais vous devez avoir en tête que nous sommes dans le cadre d'une gestion de contraintes multiples. Ces contraintes peuvent être ou ne pas être pédagogiques puisque ce sont les équipes pédagogiques et notamment les directeurs de programmes qui posent la contrainte pédagogique et rendent certains cours fondamentaux obligatoires. Nous faisons également face à des contraintes d'espace et de formats. En effet, Sciences Po a pris, depuis plusieurs années, le parti de développer davantage de petits formats de cours au contraire des grands amphithéâtres qui sont considérés comme des endroits dans lesquels l'interactivité n'est pas suffisamment possible. Vous savez que l'innovation pédagogique à Sciences Po est portée par la pédagogie active qui vous a été présentée ici. Une frustration peut naître de ce format. Effectivement, d'après le diagnostic réalisé, il existe un ensemble de frustrations. Nous allons essayer de travailler ensemble puisque nous avons l'intention d'associer les étudiants maintenant que nous avons bien avancé sur la phase de diagnostic, mais pas seulement. Je vais vous expliquer, dans mon premier point, comment nous avons réussi à tout articuler autour du principe d'amélioration de la lisibilité des maquettes et comment nous avons déjà réussi à améliorer ce processus d'inscriptions pédagogiques. J'espère que vous avez déjà pris conscience de cet élément au moment des dernières inscriptions qui se sont terminées la semaine dernière. Ce principe d'amélioration de la lisibilité des maquettes s'articule autour de trois éléments et d'abord de la question du temps. Nous nous sommes aperçus, et vous nous l'avez dit, que les éléments d'information concernant votre maquette pour le semestre suivant n'étaient pas nécessairement disponibles longtemps

à l'avance ou l'étaient de manière assez hétérogène selon les programmes. Ils étaient parfois disponibles une semaine voire quelques jours avant que les inscriptions pédagogiques aient lieu. Nous avons, forts de ce constat et en lien avec toutes les entités pédagogiques, développé cette année une nouvelle façon de mettre à disposition les maquettes pédagogiques. Cette disposition a été rendue possible grâce à la mise en place d'un système sur Drive et Excel. Les équipes alimentent ainsi au fur et à mesure la maquette pédagogique sans attendre que la maquette soit intégralement consolidée. Les étudiants peuvent donc suivre l'évolution de cette maquette et, au niveau des entités pédagogiques, faire d'éventuelles corrections ou modifications. Cette année, je crois pour la première fois dans l'histoire de notre institution sur ce sujet, les maquettes pédagogiques ont été mises à disposition mi-novembre pour les inscriptions qui ont eu lieu environ deux mois plus tard. Il me semble qu'il s'agit là d'un élément favorisant la relation avec les inscriptions pédagogiques puisqu'il permet d'avoir de la lisibilité. Je parlais tout à l'heure de frustration puisque nous sommes réellement dans un contexte de gestion de la frustration. Nous ne pouvons malheureusement pas dupliquer les cours et les professeurs qui sont les plus demandés. C'est la raison pour laquelle ces frustrations existeront toujours. Néanmoins, nous avons essayé de positionner les cours qui sont obligatoires pour tous dans les entités pédagogiques. Ils sont donc d'emblée positionnés sur vos espaces pédagogiques. Vous allez avoir, lorsque vous entrez dans votre espace étudiant pour procéder à votre inscription pédagogique, de grands blocs déjà posés représentant les cours obligatoires. Vous pourrez ainsi voir quel est l'espace qu'il vous reste pour les cours soumis à un choix. Ce changement, bien qu'il puisse paraître banal, est assez important et notamment pour les étudiants de première année dont les inscriptions pédagogiques ont lieu au mois de juillet et qui ne disposent pas encore de cette acculturation sur le sujet. Nous avons veillé à ce que ces inscriptions puissent se faire à ce moment-là afin de leur permettre d'avoir la possibilité de s'organiser pour la rentrée. Il s'agit d'un élément assez favorable et relativement unique dans le paysage de l'enseignement supérieur. Dorénavant, ils disposeront également, une fois la tripléte choisie, d'un emploi du temps habillé par les cours qui sont obligatoires. Par ailleurs, nous travaillons avec les entités pédagogiques et notamment avec les écoles pour améliorer la question du choix et précisément ce que nous appelons à PSIA le core curriculum ou le cœur de l'enseignement d'un programme. Il s'agit d'un élément plus profond nécessitant un peu plus de temps, mais qui va garantir aux étudiants qui ont choisi cette spécialité d'avoir une place. Actuellement, une logique pédagogique, à l'œuvre dans plusieurs écoles, permet à des étudiants de choisir le même cours avec des objectifs différents : en tant que cours de spécialité, en tant que cours de concentration de spécialités ou éventuellement en tant que cours électif. Cette diversité du cours rend la gestion très compliquée et oblige les équipes pédagogiques, au moment des inscriptions, à jouer avec les différentes populations. Cela ne permet pas d'accorder à des étudiants qui ont choisi la spécialité le fameux cours dont ils rêvent. Je ne dis pas que ce choix sera demain entièrement garanti, mais, au moins, nous serons certains d'avoir uniquement des étudiants ayant choisi la spécialité dans ces grands cours. Ce n'est pas quelque chose d'évident à piloter avec les écoles puisque cela fait partie du cœur de leur pédagogie. Il s'agit d'un travail à moyen terme davantage avec les écoles qu'avec le Collège universitaire. En effet, la réforme de l'Acte II a eu un effet induit positif notamment au moment de la deuxième année puisque le choix des majeures permet aux étudiants d'être streamés dans une majeure et d'avoir exclusivement accès aux cours de leur majeure. L'ouverture se fait sur les cours séminaires qui sont beaucoup plus ouverts sur les trois majeures. Nous souhaitons garder une logique très innovante et très autonome. En effet, l'autonomie pédagogique représente un des points forts de notre établissement et, comme les écoles, nous y tenons. Néanmoins, nous souhaiterions améliorer cet accès aux cours fondamentaux pour les personnes qui ont fait ce choix et qui viennent souvent de loin pour avoir, sans garantie, ces fameux cours. Nous allons avoir, pour permettre une extension de garantie, la possibilité d'estimer quels sont les cours très demandés par les étudiants et de proposer soit une captation, en logique de complément de formation qui pourrait être valorisée dans le supplément diplôme, mais pas nécessairement dans la maquette pédagogique et l'évaluation, soit, la direction pourrait décider, en lien avec le centre d'expérimentation numérique, de créer, pour ce cours, une filière en ligne et de permettre aux étudiants de suivre ce cours à distance et qu'il soit valorisé dans le parcours de l'étudiant. Ces deux éléments devraient permettre d'ouvrir l'accès

à ces cours et il s'agit, il me semble, du nœud de la frustration tel qu'il avait été cerné dans le diagnostic. En ce qui concerne cette question de la frustration, je voudrais également vous communiquer un élément qui nous a bien « amusés ». Vous étiez tous, dans la période de diagnostic qui s'est faite avec vous, très remontés contre le principe du « premier arrivé premier servi » qui est, depuis des années, une antienne. Cette réalité n'est finalement pas aussi évidente. Nous observons que, lorsqu'un cours est ouvert à différentes populations, vous pouvez avoir un camarade qui s'inscrit cinq minutes après vous et qui obtient le cours que vous n'avez pas eu cinq minutes plus tôt parce qu'il est dans une autre catégorie. Nous avons une bonne nouvelle pour avancer sur cette question des frustrations. En effet, notre ERP Banner évolue. Nous allons réaliser une migration technique et technologique puisque nous aurons également de nouvelles fonctionnalités ainsi qu'une nouvelle plateforme technologique. Cette évolution va permettre de travailler davantage sur la prévisibilité. Plusieurs fonctionnalités, qui vont vous être présentées, vont permettre d'avoir des inscriptions pédagogiques beaucoup plus fluides. Elles vont surtout permettre de travailler sur différents scénarii qui permettront aux étudiants d'avoir moins de frustrations, puisque différents plans seront possibles, et à l'administration, nous l'espérons, d'avoir une vue assez exhaustive des cours qui sont très demandés. Il pourra également y avoir, si l'enseignant est d'accord, duplication de cours. Je vais passer la parole à Angélique PAWLOWSKI qui va vous présenter le nouveau Banner qui arrivera normalement à l'été 2020.

Angélique PAWLOWSKI

Je suis responsable du support scolarité. Je travaille au sein de la direction des études et de la scolarité et nous gérons le système d'information Banner dans lequel se déroulent les inscriptions pédagogiques. Je vous présente la nouvelle interface des inscriptions pédagogiques. L'ergonomie a donc été améliorée puisqu'il s'agit, aujourd'hui, d'une unique page sur laquelle se déroulera l'ensemble du processus. L'étudiant, contrairement au système actuel, visualisera l'ensemble des informations dont il aura besoin. Les inscriptions pédagogiques sont actuellement sur plusieurs pages sur lesquelles il faut cliquer afin de pouvoir accéder à son emploi du temps graphique, à la liste de ses cours et à ses choix de cours. La nouvelle interface de Banner est centrale, davantage ergonomique et beaucoup plus naturelle au niveau de sa navigation. Elle est donc bien plus facile à appréhender. Comme vous pouvez le voir, les informations sont présentées sur une page globale à laquelle vous pouvez facilement accéder. Je voulais simplement préciser que la page que je vous présente n'a fait l'objet d'aucune adaptation. Il s'agit de la page standard de l'outil, telle qu'elle existe maintenant. La première partie contient les choix de cours, mais vous ne verrez probablement jamais cette page puisqu'elle accède directement au catalogue général des enseignements. Aujourd'hui, à Sciences Po, nous ne vous présentons pas l'intégralité de ce catalogue, mais votre parcours pédagogique. Vous pouvez visualiser uniquement les cours qui correspondent à votre maquette. Je vous montre là le catalogue, mais l'interface et le fonctionnement seront identiques. Vous pouvez constater que les informations nécessaires à l'étudiant pour pouvoir effectuer son processus d'inscription sont immédiatement visibles. Je peux donc cliquer sur cette page pour m'inscrire et visualiser directement le nom de mon cours, son horaire ainsi que les places disponibles ou les éventuelles erreurs que je pourrais déceler au niveau de mon inscription. Il arrive par exemple qu'un cours soit en conflit horaire avec des cours sur lesquels je suis déjà inscrit ou que ces derniers soient déjà complets. Il n'est donc plus nécessaire de cliquer sur plusieurs liens pour visualiser l'ensemble de ces informations puisque vous les visualisez directement sur cette page. Je peux visualiser deux autres blocs : le calendrier hebdomadaire graphique, qui permet à l'étudiant de visualiser son emploi du temps type par semaine, et une partie actions dans laquelle l'étudiant va interagir avec ses inscriptions pédagogiques, à savoir, retirer ses inscriptions. Je visualise immédiatement, à cet endroit, que mes cours ont bien été enregistrés. Le nouveau système affiche, contrairement au système actuel, un statut qui permet à l'étudiant d'obtenir une confirmation d'inscription dans le système. Aujourd'hui, un étudiant n'a pas la certitude qu'il est bien inscrit alors qu'il l'est. Vous disposez d'un certain nombre d'informations qui étaient dispersées dans le système actuel, mais qui se retrouvent centralisées sur la nouvelle interface unique. Certaines informations vous ont déjà été communiquées. Nous avons, lors de notre étude sur les inscriptions pédagogiques, identifié différents aspects et fonctionnalités que nous

pourrions fournir aux étudiants comme des listes d'attente. À ce jour, ces listes d'attente ne sont pas gérées dans le système. Nous sommes donc en train d'étudier cette nouvelle fonctionnalité qui permettrait à des étudiants de s'inscrire sur une liste d'attente bien que le cours soit déjà complet. Il s'agit d'un moyen pour nos équipes pédagogiques de pouvoir identifier les charges qui sont sur certains cours. Actuellement, nous avons une idée, pas nécessairement très précise, du nombre d'étudiants qui veulent prendre le même cours. Ce nouvel outil nous permettrait d'avoir une vision plus réaliste et chiffrée des cours sur lesquels il existe une charge importante. Nous avons également pensé à une solution pour simplifier les inscriptions pédagogiques des étudiants qui ont des parcours pédagogiques très fixés comme les premières années qui ont des triplettes. Nous avons imaginé un système d'un ensemble de blocs où l'étudiant s'inscrirait à son groupe triplette et serait automatiquement inscrit, par le système, sur tous les cours correspondants. Nous souhaitons simplifier le procédé pour éviter du stress aux étudiants de première année qui ne connaissent pas notre système. Par ailleurs, à ce jour, vos préparations d'inscriptions pédagogiques se font hors outil. Autrement dit, vous n'avez pas l'opportunité de pouvoir vous préparer à l'intérieur du système. Nous étudions actuellement une fonctionnalité permettant de préparer des plans. Vous pourriez alors simuler les inscriptions pédagogiques que vous allez faire, organiser différentes combinaisons et tester les choix que vous souhaitez faire. Les équipes pédagogiques pourront, à moyen terme, visualiser les choix que vous faites, faire des réajustements ou éventuellement contacter les étudiants pour leur formuler d'autres propositions. Nous souhaitons que les inscriptions pédagogiques ne représentent plus un moment de stress. Nous souhaitons également avoir la possibilité d'accompagner ce processus d'inscription tout au long de son déroulement.

Clément DELORAS

Merci pour cette présentation dont je retiens trois idées. D'abord, il s'agit d'un travail de long terme qui s'est appuyé sur un important effort de diagnostic et d'analyse. Je me souviens de la présentation des différents systèmes d'autres universités qui montrait bien que, malheureusement, il n'existe pas de système parfait. Je retiens également que l'anticipation va avoir des conséquences et notamment pour les équipes enseignantes qui devront davantage prévoir. Je ne doute pas que les étudiants seront sensibles aux conséquences opérationnelles pour les équipes pédagogiques et les enseignants. Enfin, compte tenu du fait qu'il n'existe pas de système parfait, la frustration que vous évoquez ne disparaîtra malheureusement pas. En revanche, je pense que cela pourra toujours générer un peu plus de désir et que nous aurons toujours une motivation satisfaisante pour les inscriptions pédagogiques.

b) Questions et observations

Jan ROVNY

Merci beaucoup pour cette présentation et pour nous avoir montré cet outil que je trouve extrêmement pratique. Je souhaitais savoir s'il sera accessible aux enseignants. Je trouverais très utile de savoir quelles sont les places, qui enseigne et quand. Par ailleurs, comment les étudiants vont-ils connaître le niveau de chaque classe ? Je viens du système anglo-saxon qui utilise un ensemble de nombres pour les cours : 200 ou 100 pour les cours de base, 300 pour les cours intermédiaires, 400 ou 500 pour les cours plus élevés. Prévoyons-nous d'avoir un système de numération qui serait aussi lisible et compréhensible ? J'ai constaté en enseignant que le numéro peut changer pour une même classe d'un semestre à l'autre et je ne comprends pas pourquoi. Il serait peut-être encore plus lisible et compréhensible d'utiliser un nombre identique pour une classe de même niveau.

Alexandre URVOIS

Les étudiants ont remarqué et apprécié que les maquettes pédagogiques soient disponibles plus tôt. La possibilité de choisir avant permet de réduire le stress. Par ailleurs, il faut rappeler que nous avons, à Sciences Po, la chance de choisir ses cours. Nous disposons d'un nombre important de choix de cours et nous ne devons pas l'oublier. Les inscriptions pédagogiques sont effectivement parfois compliquées, néanmoins, nous avons cette chance d'avoir le choix. Vous parliez de frustration, mais ce n'est pas le

sentiment premier ressenti par les étudiants. Il s'agit davantage du caractère anxiogène que représentent les inscriptions pédagogiques. En effet, elles peuvent être une source de stress sur le moment. Comment pouvons-nous parvenir à diminuer ce stress ? La planification des inscriptions pédagogiques et la réalisation de plans en amont pourront réduire le stress, mais je me demande si ce sera suffisant. Certains étudiants nous expliquent être plus stressés pour les inscriptions pédagogiques que pour un examen. Il y a donc bien quelque chose qui ne va pas.

Manon PIEDNOËL

Merci. Je voudrais revenir sur la question de la frustration. Il s'agit d'un sentiment exprimé dans toutes les enquêtes réalisées. Tous les étudiants trouvent les inscriptions pédagogiques très compliquées. Les étudiants ressentent effectivement cette notion du « premier arrivé premier servi » qui pose problème puisqu'elle défavorise certains étudiants qui ne disposent pas de la meilleure connexion Internet, n'ont pas les ordinateurs les plus performants, n'ont pas deux ordinateurs à la maison ou qui travaillent, en particulier pendant l'été, sur les horaires d'inscriptions pédagogiques. Ces étudiants sont alors contraints de faire faire les inscriptions par des amis qui, éventuellement, doivent faire leurs propres inscriptions en même temps. Ce système pose problème et certains étudiants ne le jugent pas juste puisqu'il défavorise les étudiants qui sont déjà, au départ, défavorisés. Je voudrais donc savoir s'il serait possible de faire des aménagements, en particulier pour les étudiants qui travaillent. Ils pourraient peut-être, lorsqu'ils savent qu'ils ne pourront pas faire leurs inscriptions en temps et en heure, demander à avoir une place réservée dans certains cours. Ils pourraient ainsi atteindre un certain niveau de satisfaction et ne pas seulement prendre, par défaut, les cours dans lesquels il reste de la place.

Alexandre MARIANI

Les listes d'attente permettraient-elles de mettre en place une forme de « add and drop » ?

Clément DELORAS

Vous avez tous soulevé ce que nous touchons, au-delà des aspects purement techniques de ce sujet, à une réelle logique de construction même de notre modèle. Effectivement, la liberté des étudiants de choisir leurs cours comporte un revers de médaille. Je note, sans vouloir jouer les anciens, que nous n'avions, à mon époque, aucun choix sur notre emploi du temps. Nous ne le vivions pourtant pas beaucoup mieux.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Merci beaucoup Monsieur le Président. Monsieur ROVNY, nous avons vraiment besoin de sécuriser les bases et je ne pense pas qu'il soit prévu d'ouvrir Banner...

Angélique PAWLOWSKI

À quelles informations souhaitez-vous accéder ?

Jan ROVNY

Quels cours sont enseignés et par qui...

Myriam DUBOIS MONKACHI

De manière générale ?

Jan ROVNY

Oui. Il n'est pas nécessaire de savoir qui sont les étudiants inscrits, mais je voudrais savoir quels cours sont enseignés.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Cette information est déjà à votre disposition au travers des maquettes pédagogiques. Toutes les écoles disposent de maquettes pédagogiques par semestre. Ce document contient beaucoup de liens hypertextes. Vous avez accès au descriptif du cours, aux horaires et à beaucoup d'autres informations.

Jan ROVNY

Mais ce n'est pas centralisé.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Non ce n'est pas du tout centralisé. Vous disposez également du Grand Syllabus. Nous espérons, dans cette dynamique de prévisibilité et d'anticipation, avoir une information qui soit beaucoup plus simultanée. La manière dont nous avons mis à disposition les maquettes ce semestre va nous amener à construire un grand catalogue des cours qui sera simultanément à la création des maquettes. Je pense que nous pourrions évidemment prévoir de l'ouvrir aux enseignants s'ils sont intéressés. Néanmoins, je crains que vous ne soyez pas très nombreux à avoir cette envie.

Bénédicte DURAND

Il s'agit d'un désir qu'il est intéressant de stimuler.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Absolument. Par ailleurs, l'information concernant le nombre d'étudiants par classe doit vous être transmise par votre secrétariat pédagogique.

Jan ROVNY

Pardon, mais il est question de numération des cours.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Souhaitez-vous savoir ce que signifient les codes ?

Jan ROVNY

Oui, je voudrais comprendre pourquoi les codes changent pour une même classe.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Certains cours sont fondamentaux et sont ouverts à d'autres étudiants qui sont en concentration, par exemple, sur la même thématique. Nous voudrions éviter, nous l'avons demandé aux équipes pédagogiques et notamment aux écoles, de réserver des kits. Nous pourrions, si cela vous intéresse, vous donner la liste des codes avec leur signification bien que beaucoup de choses ont évolué et méritent d'être nettoyées. Le code porte la nature du cours. Ai-je bien compris ?

Jan ROVNY

Oui, mais c'est moi qui n'ai pas compris, pardon, je vais me permettre de m'exprimer en anglais.

[Propos traduits]

Je suis habitué à la numérotation des cours. Ce numéro contient deux informations. La première, de quelle matière il s'agit : science politique, sociologie, économie ... Et l'autre : le niveau du cours : niveau élémentaire pour un élève débutant, niveau plus élevé pour quelqu'un qui a déjà suivi le cours de base, niveau Master... Habituellement la numérotation dans le système anglo-saxon est de 200, 300, 400, 500, etc. Par conséquent, si je vois un cours désigné « political science 500 », je sais que ce cours est prévu pour un élève de Master qui a déjà suivi des cours de niveaux 300 et 400. Ceci vous fournit d'emblée des informations sur le niveau du cours et le type d'étudiant qui est censé le suivre. Cette numérotation est toujours pareille, ce qui veut dire que mon cours de statistiques à l'Ecole d'Affaires Publiques serait toujours identifié comme « Ecole d'Affaires Publiques 326 » chaque année.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Nous n'avons pas cette nomenclature à Sciences Po. Le niveau sera pris en considération par le titre du cours. Nous aurons, par exemple, introduction ou niveau avancé. Certaines écoles, contrairement à d'autres comme PSIA, se trouvent dans une logique de progression.

Angélique PAWLOWSKI

À Sciences Po, nous ne présentons pas l'intégralité du catalogue de nos cours. Les étudiants sont déjà orientés sur des cours qui correspondent à leur programme. L'année d'étude est un critère filtrant, autrement dit les étudiants de quatrième année ne visualisent pas nécessairement les cours de cinquième

année sauf si ce cours est transversal. Notre codification ne prend finalement pas cette précision en compte puisque, aujourd'hui, elle n'est pas nécessaire.

Jan ROVNY

Merci beaucoup. Ce qui me paraît un peu difficile à comprendre c'est que vous pouvez avoir une introduction aux statistiques bayésiennes, alors qu'il s'agit d'une matière extrêmement compliquée qui nécessite d'avoir déjà eu trois ou quatre types de statistiques. Nous ne savons donc pas s'il s'agit d'une introduction à une matière très compliquée ou très basique. Par ailleurs, je voudrais savoir, en tant qu'enseignant arrivé ici depuis cinq ans, qui enseigne la statistique, quel type de statistique... Je souhaiterais avoir un outil qui me dit qui enseigne la statistique et quel type de statistique.

Clément DELORAS

Je pense que nous serions tous ravis d'avoir cette information. Nous en parlons régulièrement dans ce conseil et je ne doute pas que la situation va évoluer. Néanmoins je pense que, compte tenu de la diversité et du caractère changeant des enseignements, il est relativement compliqué d'avoir une vision prévisible. Je propose de passer aux autres questions afin que nous puissions avoir un temps d'échange pour le reste.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Simplement, Monsieur ROVNY, nous travaillons sur le catalogue et nous aurons cette notion disciplinaire. Nous aurons cet outil dans deux ou trois ans. Monsieur URVOIS, je vous remercie pour vos encouragements. Nous vous avons effectivement présenté les éléments le 13 décembre. Je pense que l'anticipation, après la communication, va être très importante pour travailler sur le stress. Nous avons, comme vous le savez, mis en place une communication par vidéo en français et en anglais. Nous essayons de diffuser, bien avant la période des inscriptions, ces bonnes pratiques. Je suis persuadée que les choses vont évoluer dans le bon sens. Madame PIEDNOËL, vous avez entièrement raison en ce qui concerne la frustration et les questions de connexion. Nous essayons de consolider la partie technique de cet important système. Deux ingénieurs Oracle étaient présents aux dernières inscriptions pédagogiques afin de monitorer les inscriptions. Une interruption a notamment été rapidement diagnostiquée. Nous avons pu réagir grâce à ce groupe de travail et à notre connaissance du diagnostic pour rouvrir à une heure précise pour tout le monde et ainsi éviter des différences. Nous nous inscrivons dans cette volonté d'amélioration du côté technique. Cependant, nous n'arriverons jamais à faire en sorte qu'un étudiant qui se trouve très loin ou avec un système d'information qui n'est pas performant ne soit pas pénalisé. En revanche, les étudiants qui travaillent peuvent et demandent déjà à leur secrétariat pédagogique une inscription anticipée. Un justificatif est évidemment nécessaire afin d'éviter que de nombreuses personnes aient de bonnes raisons de ne pas être disponibles au moment des inscriptions. En ce qui concerne le « add and drop », nous aimerions bien. Pour l'instant, nous savons qu'il existe des listes d'attente, mais nous ne savons pas encore comment nous allons les exploiter. Ce sera justement le travail d'Angélique et de ses équipes dans les mois à venir. Nous espérons pouvoir le mettre à disposition sans trop d'espoir en ce qui concerne les cours fondamentaux. En revanche, il peut y avoir un mouvement intéressant sur des cours électifs.

Nicholas DUNGAN

Quel parangonnage avez-vous fait avec d'autres établissements et pourquoi ne pas acheter un logiciel qui fonctionne ?

Myriam DUBOIS MONKACHI

Nous en avons fait beaucoup. Nous ne changeons pas de système parce que ce dernier ne gère pas que la scolarité. Il gère de nombreux axes de notre institution : la question des enseignants vacataires, la question des admissions. Il nous faudrait, si nous devions changer de système d'information, beaucoup de temps et un temps de travail parallèle qui demanderait énormément d'investissement de la part des

équipes. Vous n'êtes pas sans savoir que le calendrier de la scolarité est très tendu à Sciences Po et je pense qu'il serait complètement irréaliste de faire ce changement. Nous avons effectivement réalisé un benchmark et surtout sur les inscriptions pédagogiques. Nous nous sommes alors rendu compte que les systèmes qui fonctionnent le mieux sont des systèmes qui sont utilisés dans des petites universités qui gèrent des petites populations. Cela n'a rien à voir avec la spécificité de notre établissement : une grande richesse de cours, des maquettes pédagogiques qui changent régulièrement et un grand nombre de personnes qui sont concernées.

Nicholas DUNGAN

Avez-vous fait un parangonnage avec d'autres établissements ?

Myriam DUBOIS MONKACHI

Oui, absolument.

Clément DELORAS

Je crois me rappeler qu'il a été réalisé avec beaucoup d'universités anglo-saxonnes, mais pas uniquement. Il en est ressorti, sans m'avancer, qu'il n'existe aucun système idéal et qu'aucun système existant dans les universités n'était duplicable en tant que tel à Sciences Po puisqu'aucun modèle ne correspond à notre modèle de scolarité.

Angélique PAWLOWSKI

Banner est un progiciel de gestion intégré qui gère énormément de processus de scolarité dont la diplomation. Ce dernier a été mis en place en 2000 et, depuis 2000, il a été capable de gérer les différents changements de la scolarité. Nous avons, au niveau pédagogique, beaucoup de variations. Néanmoins, le système a été suffisamment robuste et flexible pour pouvoir aborder les différents changements. Cet outil est donc fiable compte tenu de la qualité de service qu'il fournit. En ce qui concerne les inscriptions pédagogiques, nous avons effectivement réalisé un benchmark dans lequel nous avons étudié différentes solutions [incompris-1 : 20 : 01] par différents établissements. Il n'existe pas de solution idéale puisqu'aucun système ne correspond à l'ensemble des besoins que nous avons identifiés. Nous nous étions également aperçus que la sortie de notre base Banner nécessitait plusieurs années, ainsi qu'un investissement colossal pour l'institution, pour un résultat qui n'était pas celui que nous voulions. Il n'existe pas de système dans le monde qui soit idéal. L'essentiel des institutions universitaires font des adaptations spécifiques avec des développements qui sont parfois colossaux. C'est notamment le cas de Wharton qui a mis en place un système d'algorithmes adapté à une population beaucoup plus petite que la nôtre nécessitant, il me semble plusieurs serveurs chez Google business [inaudible-1 : 20 : 49]. Cela signifie que nous devons envisager des systèmes qui soient réalistes, capables de gérer la volumétrie que nous avons et de nous suivre. Je travaille depuis dix ans à Sciences Po et j'ai procédé à beaucoup d'adaptations. Nous sommes une institution très dynamique et nous évoluons beaucoup. Notre système d'information, malgré les critiques formulées au niveau des inscriptions pédagogiques, n'a jamais failli au niveau de sa robustesse, de son efficacité ou de son suivi. Nous consolidons les différentes briques qui font les inscriptions pédagogiques : l'ergonomie, le catalogue, la structure des informations et des données. Il existe, aujourd'hui et quel que soit le système que nous allons utiliser, un important travail de qualification que nous devons réaliser sur nos données afin de simplifier l'accès aux informations et l'ensemble des systèmes qui pourraient se trouver autour de ces inscriptions pédagogiques. Il s'agit de l'orientation que nous avons choisie.

Bénédicte DURAND

Merci Monsieur le Président. Sur ce sujet, vous vous souvenez qu'il s'agissait de l'un des cinq groupes de travail de la DES pour l'année universitaire. Le plus urgent, à la demande du directeur, est de répondre à l'attente étudiante sur ce sujet et à l'insatisfaction au moment de la rencontre entre le projet de formation et la carte des possibles telle qu'elle s'ouvre au moment des inscriptions pédagogiques. Le

travail, comme vous l'avez compris, n'est pas fini et va être progressif dans les années à venir avec des ajustements qui vont s'opérer. Néanmoins, je voudrais saluer, sur le fond et en méthode, la manière dont ce chantier a été conduit sous le pilotage de Myriam DUBOIS MONKACHI en associant immédiatement les acteurs que sont les écoles et les fonctions supports, notamment la direction des systèmes d'information. En ce qui concerne la méthode, cela représente quatre mois de travail intensif en mettant tout le monde autour de la table, y compris les étudiants qui sont les usagers principaux, un diagnostic honnête et une capacité à avancer de manière stratégique avec des points d'étapes que nous allons suivre dans les années qui viennent. Effectivement, je trouve que cette méthode de travail nous permet d'avancer raisonnablement, de manière pragmatique et en apportant, semestre après semestre, des améliorations extrêmement concrètes. Elles sont petites, mais très visibles dès cette rentrée de janvier. Je ne peux, sur la méthode, que me féliciter et saluer les équipes pour ce travail exceptionnel. Je suis également très satisfaite sur le fond puisque nous n'avons pas abordé le sujet par l'aspect de l'outil, qui est évidemment important, mais qui ne doit être qu'à la mesure du projet. Il s'agit d'un projet pédagogique et les inscriptions pédagogiques sont un moment de vie académique, autrement dit, la rencontre entre un étudiant, son projet et une unité de formation. Il faut, quel que soit l'outil et pour que ce moment se passe mieux, qu'il y ait une transparence de l'offre, une anticipation de cette visibilité de l'offre et une responsabilisation des écoles sur ce sujet-là. Il est donc nécessaire que toute la communauté enseignante de la maison, structurée en écoles, fasse un effort dans la mise en ligne de ces cours, dans une stabilisation de la carte éventuellement de manière annuelle. Cette maison arrivera peut-être alors à proposer un projet de formation par école, par parcours qui soit annuel. Un étudiant pourra, un an avant, commencer à réfléchir à ce qu'il aura envie de faire l'année suivante. Je suis très heureuse que nous soyons rentrés dans le sujet par ce qui fonde la réforme, en d'autres mots, la qualité de ce moment de choix pédagogiques. Les structures pédagogiques sont rentrées dans ce jeu-là et ont travaillé autour de Myriam pour poser cela sur la table. Les étudiants doivent aussi être responsabilisés. Il s'agit d'une forme d'invitation aux étudiants à ne pas être mis en situation de consommateurs conduits par des préjugés ou des réputations plus ou moins fondées sur les différents cours. Ils doivent être conduits par leur propre envie de faire, de ne pas faire, par ce qui est obligatoire ou optionnel. Au fond, nous les invitons à construire leur parcours. Vous avez souligné la question de la liberté de choix, mais il existe également la question du sens du parcours que l'étudiant construit. Cet élément me paraît très intéressant. Je suis très satisfaite que nous ayons saisi l'occasion d'un diagnostic d'insatisfaction très clair pour répondre à une forme d'amélioration de cette première rencontre pédagogique. Pour répondre à la question de Nicholas, si l'outil sait s'adapter alors c'est bien. Il est préférable que ce soit un outil maison parce qu'il intègre précisément le sens de la réforme. S'il s'avérait, à un moment donné, insatisfaisant ou limité, alors nous rentrerions évidemment dans une logique de changement d'outil. Dans tous les cas, nous avons abordé ce sujet de la meilleure des manières et nous allons, mois après mois et année après année, continuer, avec les étudiants qui seront invités à regarder le déroulement des choses, à l'améliorer. Merci à tous.

III. ADOPTION DU FINANCEMENT DES PROJETS ETUDIANTS SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE DU 14 JANVIER 2019

a) Exposé

Clément DELORAS

Je voudrais simplement relever, pour ceux qui ne l'auraient pas noté, que la CVE a décidé de faire un effort relativement conséquent de soutien de l'ensemble des projets de formation. La CVE a décidé, lorsque les associations demandent des formations notamment aux premiers secours ou d'autres programmes de ce type, d'être particulièrement aidante. En effet, elle considère que cela fait partie des formations que notre institution doit prendre en charge.

Sébastien THUBERT

Paris Solidaires avait demandé une subvention de 2 000 € pour prendre en charge la formation PSC1 de 80 étudiants. La Commission savait que cela représentait un reste à charge de 25 € par étudiant. Elle a alors décidé de prendre en charge l'intégralité des frais de formation afin que le reste à charge pour les étudiants soit de 0 €. Vous avez par ailleurs reçu le relevé de décisions qui précise les demandes instruites par la commission et l'avis de la commission sur les montants à attribuer. Nous vous proposons un engagement de 10 500 €. Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les dossiers.

b) Vote

Clément DELORAS

Avez-vous des questions ? Non. Madame GASMI, avant de passer au vote, avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui, Monsieur GUERRERO vous donne procuration Monsieur le Président.

Clément DELORAS

Très bien. Je vais donc mettre au vote ce financement des projets soumis à l'avis de la CVE.

Nombre de votants : 10

Résultat du vote : 10 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Le financement des projets étudiants est adopté à l'unanimité.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2018

a) Vote

Clément DELORAS

Avec les mêmes procurations, je mets au voix ce procès-verbal.

Nombre de votants : 10

Résultat du vote : 10 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Alexandre URVOIS

Ma question s'adresse à la directrice des études et de la scolarité. Nous avons, en janvier, envoyé un mail auquel Monsieur le Directeur, Frédéric MION, a répondu. Néanmoins, nous souhaiterions avoir votre réponse de vive voix. Nous avons lu un rapport d'audit d'une haute autorité administrative indépendante concernant Sciences Po. Ce dernier disait qu'il était possible que l'établissement envisage de mettre en place une sélection entre le Collège universitaire et le Master pour les étudiants de Sciences Po. Nous aimerions donc savoir quelle est la position de l'établissement sur cette question. Les propos ont-ils été mal interprétés par les personnes qui ont établi ce rapport ou ce projet se trouve-t-il dans les cartons ?

Bénédicte DURAND

Merci pour cette question. En ce qui concerne la méthode, nous travaillons bien entendu ensemble, avec le directeur, à la réponse qu'il apporte à la communauté étudiante sur un sujet comme celui-ci qui concerne le continuum des formations à Sciences Po. J'entends que vous souhaitez que je rappelle, au sein de cette assemblée, le sujet et redise la réponse formulée par le directeur. Cependant, la réponse sera la même et il n'y aura aucune nuance du point de vue du contenu. Effectivement, ce point du rapport du Hcéres, exprimé dans un paragraphe d'analyse des évolutions récentes de notre offre de formations et notamment le fait que nous avons obtenu le grade de licence et réformé notre premier cycle, évoque la possibilité d'un temps deux qui légitime une sélection à l'entrée en Master pour les étudiants issus du Collège universitaire. L'ambiguïté de la formulation pouvait laisser penser que nous portions ce projet, mais ce n'est pas le cas. Les choses sont extrêmement claires, la possibilité de revenir sur le continuum d'accès des étudiants du Collège universitaire vers nos écoles de Master n'est pas du tout envisagée. À l'exception des espaces déjà sélectifs que vous connaissez, comme l'école de journalisme. Le directeur, dans sa réponse, vous invitait également à une certaine nuance dans le jugement de valeur que vous portez sur vos propres diplômes. Je comprends parfaitement que vous ayez été interpellés par cette phrase, néanmoins, lorsque vous dites, écrivez voire transmettez de manière assez large que le diplôme du Collège universitaire de Sciences Po n'a pas de valeur, qu'il ne permet aucune mobilité et qu'il serait donc catastrophique que vous ne soyez pas accueillis en Master, d'une certaine façon, vous dévalorisez inutilement la réputation de notre institution. Soyez attentifs à cela d'abord parce que c'est faux. Les étudiants français sont peu concernés, mais les étudiants internationaux, après leur bachelor, sont souvent mobiles et partent vers d'autres aventures en Master sans aucune difficulté et parfois sur des Masters extrêmement prestigieux. La mobilité, comme vous le voyez, est possible et portée par un certain nombre d'étudiants. Aujourd'hui, les étudiants français du Collège universitaire ne sont pas tous demandeurs de cette mobilité, bien qu'un certain nombre s'intéresse à d'autres Masters. Nous n'y voyons, du point de vue institutionnel, aucune difficulté. En effet, pour nous, l'autonomie de l'étudiant, le choix de son projet de formation, le fait que Sciences Po ne soit pas l'alpha et l'oméga d'un projet sur cinq ou huit ans, ce n'est pas un sujet. En revanche, nous sommes attentifs à ce que nos parcours de Masters soient des parcours de réussite et de choix véritables pour nos étudiants. Il en existe sept possibles et je pense que c'est le moment de travailler sur la question des conditions d'un accueil qui doit être le plus précis et le mieux préparé dans l'école choisie par l'étudiant. Nous avons, pour cela, travaillé sur un continuum de formation plus solide du point de vue académique entre la deuxième et la troisième année. Nous devons maintenant accompagner davantage les étudiants de troisième année dans la préparation de leur projet de Master. Le dialogue doit être plus intense entre les écoles et les étudiants du Collège. Nous entamons cette semaine le « Meet your School » qui est le premier moment notamment offert aux étudiants de deuxième année pour présenter les écoles. Je crois que ce lien de préparation pour arriver dans une école doit se renforcer et ne pas être interrompu notamment pendant la troisième année. Il s'agit de champs de travail que nous avons. Ce que les auteurs du rapport Hcéres ont écrit relève de leur seule responsabilité. Je crois que la réponse du directeur a été assez claire et je vous l'affirme à nouveau aujourd'hui.

Alexandre MARIANI

Je souhaiterais poser une question qui concerne un autre chantier en cours, celui de la réforme des admissions. Je sais bien que, aujourd'hui, il est sans doute trop tôt pour nous donner des lignes directrices. Néanmoins, je voulais savoir quelles étaient les prochaines étapes et à quelle échéance nous pourrions avoir davantage d'informations à ce sujet.

Bénédicte DURAND

Ce chantier avance bien et le groupe de travail qui est à l'œuvre s'est réuni six ou sept fois. Il y a eu, effectivement, beaucoup de discussions et de travail. Nous parlons ici des admissions de notre premier cycle au Collège universitaire. Notre objectif est d'être prêt avant ou, au pire, au moment où les élèves de première rentreront en septembre prochain. L'idée étant que nous calions notre réforme de la

procédure d'admission sur la réforme du baccalauréat. Un nouveau mode d'entrée à Sciences Po pour un nouveau lycée. Pour nous, il s'agit de la deadline qui fait le plus de sens puisque les élèves du lycée vont se voir, comme vous le savez, proposer de nouveaux parcours avec des combinaisons de spécialités. Cette réforme rend nos épreuves obsolètes puisqu'aujourd'hui nous disposons d'un système pour la procédure par examen fondé sur les épreuves du baccalauréat telles qu'elles existent. Ces épreuves étant rendues caduques, notre calendrier le plus tardif est celui-ci. Nous devons absolument être prêts quand les nouveaux candidats de la procédure par examen passeront leur baccalauréat en 2021. Nous devons, pour être respectueux de ces élèves, de leur famille, de leur projet, être prêts à leur dire quelque chose au printemps qui vient. Nous nous fixons comme objectif, avec le directeur, de pouvoir présenter, d'abord à la maison, cette réforme des admissions à la fin du printemps. Je vous dis ça avec des conditions parce que, bien entendu, cette réforme centrale pour la procédure bac 0 touche, en collatéral, la procédure internationale et notre souhait de conserver une politique d'accès prioritaire favorablement ouvert aux élèves des lycées les plus éloignés des process et dynamiques de réussite, autrement dit, notre voie CEP. Nous avons un chantier à plusieurs étapes, nous avons travaillé de manière très intensive ces derniers mois et nous continuons de travailler. Je pense que nous avons besoin des trois mois qui viennent pour finaliser l'ensemble des dimensions qui se posent à nous. Encore une fois, nous souhaitons présenter le projet à l'institution avant les vacances d'été. Cela s'inscrit dans une logique de préservation de la dynamique d'attractivité de notre établissement pour les étudiants qui rentreront en première. Nous savons d'ores et déjà que toutes les combinaisons de spécialité seront bienvenues dans notre système d'admission. Nous restons fidèles à notre tradition, à savoir l'absence de prérequis de spécialité et l'ensemble des combinaisons possibles. Sciences Po adresse aux lycéens un message de motivation et d'excellence puisque nous resterons un établissement extrêmement sélectif. En revanche, en ce qui concerne les profils, nous sommes précisément intéressés par le fait que les lycées puissent jouer toutes les opportunités de combinaisons de spécialités qu'ils auraient envie de jouer. Ils peuvent être certains que l'ensemble de ces combinaisons seront les bienvenues à Sciences Po. Nous sommes, d'une certaine manière, assez convergents avec l'esprit de la réforme du baccalauréat, autrement dit, le choix par des élèves, après une seconde générale, de zones de compétences qu'ils souhaitent creuser dans des portefeuilles de disciplines qu'ils constituent eux-mêmes. Nous sommes intéressés par cette démarche et nous trouvons qu'il sera intéressant de mesurer la motivation et l'excellence dans ce choix-là. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire précisément quand nous serons prêts à vous présenter les choses. Je ne peux pas non plus vous dire quelles seront les grandes lignes de cette réforme des admissions. Néanmoins, je vous donne l'esprit de cette réforme. Encore une fois, les rendez-vous de consultation avec les communautés et les passages aux instances de ce sujet se feront au cours du printemps. Dans tous les cas, nous travaillons d'arrache-pied pour être prêts.

Clément DELORAS

Je vous remercie pour ces précisions. Je vais lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons le lundi 11 février ici même pour le prochain Conseil. N'oubliez pas que la dernière réunion de ce CVEF dans son actuelle formation se tiendra le 4 mars au Havre. Je vous souhaite une très bonne journée à toutes et à tous.

Clément DELORAS lève la séance à 10 heures 01.